



Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile
Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486
Affiliée à la FCF sous le n° 30817

1^{er} DERBY COLOMBOPHILE de CAMARGUE

Autorité Organisatrice : ENTENTE COLOMBOPHILE de CAMARGUE (E2C)

Règlement du DERBY

Article 1 : AUTORITE ORGANISATRICE

Le Derby Colombophile de Camargue est organisé par l'Association Colombophile « ENTENTE COLOMBOPHILE de CAMARGUE » dont le siège est situé au 11 avenue Pasteur 30740 LE CAILAR, ci-après désignée comme Autorité Organisatrice.

Article 2 : PERIODE d'INFLUENCE

La période au cours de laquelle s'étendra le Derby Colombophile de Camargue se situe entre le 1^{er} mars et le 21 juin 2020. Cette période comprendra un 1^{er} temps destiné aux entraînements prévus à minima au nombre de quatre et un 2^{ème} temps destiné aux concours proprement dits également prévus au nombre de quatre.

Article 3 : CONTENUS

La 1^{ère} période comprendra un minimum de quatre à huit entraînements et sera suivie d'une 2^{ème} période qui comprendra quatre concours de vitesse et demi-fond. Les concours de vitesse seront au nombre de 3. Un seul concours de demi-fond constituera ensuite l'épreuve finale du Derby Colombophile de Camargue. Les dates des entraînements et celles des concours seront publiées par avenant au présent règlement. Chaque concours fera l'objet d'une demande de permis de lâcher conformément au règlement de la Fédération Colombophile Française.

Article 4 : SITUATION et CORRESPONDANCE

Le colombodrome du Derby Colombophile de Camargue est installé au 11 avenue Pasteur 30740 LE CAILAR. Correspondant et adresse de livraison : Monsieur Paul-Edouard DESPIERRES, 11 avenue Pasteur 30740 LE CAILAR. Tel : 06 26 71 29 11 – Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Article 5 : CONDITIONS d'INSCRIPTION des AMATEURS

Les inscriptions au Derby Colombophile de Camargue sont ouvertes aux seuls colombophiles bénéficiant d'une licence de la Fédération Colombophile Française, valide et délivrée pour 2020.

Article 6 : ADMISSIBILITE des JEUNES COLOMBOPHILES

Les jeunes colombophiles âgés de moins de 15 ans et bénéficiant d'une licence de la Fédération Colombophile Française valide et délivrée pour 2020 bénéficieront d'une tarification d'inscription préférentielle et d'un classement par extraction sans recalcul pour l'ensemble des quatre concours programmés. Ils bénéficieront également d'une tarification préférentielle pour toutes les activités festives proposées par l'Autorité Organisatrice qui accompagneront le Derby Colombophile de Camargue.

Article 7 : CRITERES d'INSCRIPTION des PIGEONNEAUX

Les pigeonneaux pouvant prétendre s'inscrire au Derby Colombophile de Camargue seront :

- Nés en 2020,
- Portés ou expédiés au colombodrome en port payé et impérativement entre les 1^{er} et 31 mars 2020.
- Ils devront en outre :
 - Être entièrement autonomes, boire et manger seuls,
 - N'avoir en aucune façon été entraînés ailleurs,
 - Être munis d'une bague matricule de l'année 2020,
 - Être accompagnés des pedigrees, certificats d'immatriculation (cartons de propriété) ainsi que de la fiche d'inscription fournie par l'Autorité Organisatrice, dûment remplie et signée.

Article 8 : REGLEMENT DES DROITS

Le montant des droits d'inscription s'élève à 15 € par pigeonneau (10 € pour les jeunes colombophiles jusqu'à 15 ans). Le règlement de ces droits s'effectuera impérativement et au plus tard à la remise des pigeonneaux. Les chèques seront établis à l'ordre de l'Entente Colombophile de Camargue E2C et encaissables immédiatement.

Article 9 : RESERVATIONS ET INSCRIPTIONS ANTICIPEES

Le versement correspondant à la moitié du montant des droits d'inscription sur les engagements (Cf. : article 10) pourra s'effectuer antérieurement à la période d'ouverture des inscriptions, c'est-à-dire avant le 1er mars. A ce titre ces droits constitueront une pré-inscription de réservation à valoir sur le quota du nombre de pigeonneaux admissibles. Ils resteront acquis à l'Autorité Organisatrice en cas de désistement.

Article 10 : TYPES d'ENGAGEMENTS

Les engagements des pigeonneaux pourront s'effectuer :

- Soit à titre individuel par un amateur,
- Soit au nom d'une société colombophile,
- Soit au nom d'un Groupement,
- Soit au nom d'une entente colombophile.

Article 11 : QUOTAS

Dans tous les cas, le nombre maximum de pigeonneaux engagés est limité à 10 unités par engagement. Le nombre total de pigeonneaux engagés sur le Derby Colombophile de Camargue ne pourra excéder 250 pigeonneaux.

Article 12 : CAHIER des CHARGES de l'AUTORITE ORGANISATRICE

L'enregistrement confirmée d'une inscription sur le Derby Colombophile de Camargue constituera de fait une garantie de l'Autorité Organisatrice à respecter un certain nombre de charges énumérées ci-après. Sont notamment compris d dans les frais d'inscription :

- La fourniture des bagues concours,

- La réalisation du listing des pigeonneaux participants aux différents concours,
- La vaccination contre la paramyxovirose suivant les types de vaccins agréés par la FCF,
- Les traitements contre la coccidiose, la trichomonose et le coryza,
- La nourriture, les vitamines nécessaires, les soins appropriés,
- Les entraînements et le transport sur les lieux des entraînements et des concours.
- L'envoi des résultats,
- L'envoi de l'invitation destinée à récompenser les gagnants après la course finale.

Article 13 : ENTRAÎNEMENTS et CONCOURS

Les pigeonneaux seront entraînés sur 20 – 40 – 60 et 80 km, puis préparés pour le 1^{er} concours de vitesse à 100 km au moins. Le Derby comprendra 3 concours plus un autre concours constituant la finale.

Article 14 : MODE de CLASSEMENT et RECOMPENSES

Le classement du Derby Colombophile de Camargue sera réalisé au quart des effectifs engagés, arrondi à l'unité supérieure dans le cas d'un chiffre fractionné. Un classement sera effectué et publié pour chacun des quatre concours. Le classement final du Derby Colombophile de Camargue sera effectué sur le cumul des résultats des quatre concours. Ce classement récompensera :

- Le 1^{er} pigeonneau de chacun des trois 1^{ers} concours organisés,
- L'As pigeon final du classement général par un Trophée spécial Derby Colombophile de Camargue millésimé assorti d'une prime s'élevant à 60% de l'enchère réalisée sur ce sujet et d'un lot partenaire,
- Le second du classement général par un Trophée partenaire millésimé assorti d'une prime s'élevant à 50% de l'enchère réalisée sur ce sujet et d'un lot partenaire,
- Le troisième du classement général par un Trophée partenaire millésimé assorti d'une prime s'élevant à 40% de l'enchère réalisée sur ce sujet et d'un lot partenaire,
- Du 4^{ème} au 6^{ème} du classement général une coupe partenaire millésimée,
- Du 7^{ème} au 10^{ème} du classement général une récompense offerte par un partenaire.

Des récompenses issues de partenaires privés associés au Derby Colombophile de Camargue pourront s'ajouter à celles citées ci-dessus et être remises aux autres participants à l'occasion de la proclamation des résultats. Ces récompenses résultant de dotations donneront lieu à un tirage au sort.

L'ensemble des récompenses est basé sur un contingent initial de 250 pigeons. Si cet effectif n'était pas atteint, l'Autorité Organisatrice se réserve le droit de le corriger les dotations en conséquence.

Article 15 : ENCHERES

Les pigeonneaux classés sur le Derby Colombophile de Camargue seront tous vendus aux enchères au fur et à mesure de leur arrivée sur l'épreuve finale. Les règles des enchères seront fixées par l'équipe dirigeante de l'Autorité Organisatrice et seront rendues publiques avant le début du 1^{er} concours du Derby Colombophile de Camargue.

L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de disposer comme elle l'entend des pigeonneaux qui n'auraient pas été vendus aux enchères à l'issue du Derby Colombophile de Camargue.

Article 16 : RETRAIT des RECOMPENSES

Les gagnants non présents sur le site au moment de la proclamation des résultats devront prendre leurs dispositions pour récupérer ou faire récupérer les trophées et coupes. Aucune récompense ne sera expédiée aux intéressés.

Article 17 : COMMUNICATION des RESULTATS

Les classements seront communiqués aux participants à l'adresse internet fournie par eux sur la fiche d'inscription qui sera complètement et clairement complétée. Ils seront également publiés sur le site web du Colombier Cailaren.

Article 18 : INCIDENCE METEOROLOGIQUE

Par mauvaise météo et en cas de très fort vent de bec ou de canicule, le lieu de lâcher pourra être modifié sur décision de l'Autorité Organisatrice.

Article 19 : ACCEPTATION du REGLEMENT et ABANDON du DROIT à l'IMAGE

La participation au Derby Colombophile de Camargue vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité. Tous les cas non prévus, seront tranchés par l'Autorité Organisatrice.

Chaque participant abandonne à l'Autorité Organisatrice toute médiatisation et exploitation des photos et films le concernant et qui pourraient être réalisés dans le cadre du Derby Colombophile de Camargue. La mise en ligne de tout élément relatif à la communication de l'évènement demeurera totalement libre d'accès par le grand public.

Article 20 : FICHE d'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Chaque pigeonneau engagé suivant les critères définis conformément à l'article 10 devra impérativement justifier d'une fiche de pédigrées permettant d'identifier les matricules :

- Du Père et de la Mère,
- Du Grand-père et de la Grand-mère paternels,
- Du Grand-père et de la Grand-mère maternels,
- La souche père,
- La souche mère.

Article 20 : IDENTITE du COLOMBOPHILE

Chaque concurrent désirant inscrire un pigeonneau sur le Derby Colombophile de Camargue devra compléter une fiche individuelle d'inscription (modèle fourni ci-dessous) permettant d'identifier :

- Ses NOM et Prénom,
- Sa date de naissance,
- Son adresse postale,
- Son adresse Email,
- Le nom de sa société colombophile d'origine,
- Son numéro de licence FCF,
- Le nombre de pigeonneaux engagés.

Fait au CAILAR le 14 septembre 2019
Pour valoir ce que de droit

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**
11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR
Tel. GSM +33 626 712 911
Mail : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Fiche d'inscription DERBY COLOMBOPHILE de CAMARGUE

A retourner à l'adresse de l'Autorité Organisatrice accompagnée de votre règlement

IDENTITE de l'AMATEUR

NOM et prénom de l'amateur :

Code postal VILLE :

Adresse Email :

Licence FCF : n°

Date de naissance :

Société colombophile d'appartenance :

Nombre de pigeonneaux
engagés :

IDENTITE du PIGEONNEAU

Emplacement du carton de propriété (OBLIGATOIRE)

Grand-père

Père

Souche père :

Grand-mère

Pigeonneau

N° de la bague matricule :

Souche de filiation :

Grand-Père

Mère

Souche mère :

Grand-mère

Partie réservé à l'Autorité Organisatrice :

Droits d'inscription versés le →
Inscription validée : OUI NON